Nations Unies S/2014/427



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juin 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quatrième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 30 jours sur l'application de la résolution par toutes les parties en République arabe syrienne.

2. Le rapport couvre la période allant du 20 mai au 17 juin 2014. Les informations qu'il contient s'appuient sur les données dont disposaient les acteurs de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain ainsi que sur des rapports de sources publiques et de sources du Gouvernement syrien.

II. Principaux faits marquants

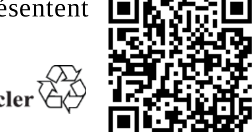
A. Situation politique et militaire

3. La période considérée a été marquée par une intensification de la violence, les forces gouvernementales faisant de plus en plus usage de barils explosifs contre les populations civiles dans certaines zones, notamment le quartier de Boustan el Qasr dans l'est d'Alep, et les forces d'opposition armées poursuivant les attaques au mortier contre des quartiers résidentiels. Les groupes extrémistes ont continué de perpétrer des attentats-suicides, des exécutions présumées et d'autres actes de terrorisme. Les combats entre les groupes d'opposition armés et les forces extrémistes se poursuivent dans le nord et le nord-est de la République arabe syrienne. Ensemble, ces attaques ont fait des milliers de morts et de blessés et provoqué le déplacement de civils dans tout le pays, en particulier dans les provinces d'Alep, de Deraa, d'Edleb, de Rif-Damas et de Deir el-Zor.

4. À Alep, des centaines de civils, dont des femmes et des enfants, auraient été tués depuis le début de mai 2014. De violents combats se sont poursuivis sur les lignes de front dans le nord-ouest de la ville d'Alep et autour des principales voies d'approvisionnement dans les zones rurales d'Alep. Une analyse des images satellitaires par Human Rights Watch montre que les forces gouvernementales ont poursuivi leurs intenses bombardements aériens et terrestres des quartiers d'Alep tenus par l'opposition entre le 23 mai et le 6 juin 2014. La majorité des 130 sites ayant subi le plus de dégâts que Human Rights Watch a recensés présentent







clairement les effets de frappes aériennes et en particulier l'impact de barils explosifs largués par des hélicoptères, frappant principalement des quartiers résidentiels. Les effets sur les civils et les infrastructures ont été graves. Le 28 mai, par exemple, plus de 40 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées par des barils explosifs lors de raids aériens sur les zones contrôlées par l'opposition dans l'est d'Alep.

5. À Deraa, du fait de l'intensification des bombardements aériens par les forces gouvernementales au cours de la période considérée, au moins 2 000 personnes ont été déplacées et environ 160 civils, dont quelque 65 femmes et enfants, auraient été tués. Des centaines de barils explosifs ont été largués sur Deraa au cours du mois de mai. Le 22 mai, trois obus de mortier sont tombés sur une tente où se tenait un rassemblement électoral progouvernemental dans le quartier d'al-Matar à Deraa, faisant 43 morts et de nombreux blessés.

6. À Rif-Damas, les bombardements aériens et le pilonnage de la ville de Mleiha, tenue par l'opposition, dans la Ghouta orientale ont causé d'importants déplacements de la population civile – il ne reste qu'au plus 5 000 habitants sur les quelque 20 000 que comptait la ville. Une intensification de l'utilisation de barils explosifs dans la zone de Khan el-Chih a été signalée, faisant des victimes civiles et d'énormes dégâts aux infrastructures.

7. Une escalade des combats entre le Gouvernement et les forces d'opposition dans les zones rurales de l'est et de l'ouest de Deir el-Zor, avec notamment l'intensification des tirs d'artillerie visant en particulier des quartiers de Deir el-Zor contrôlés par l'Armée syrienne libre, a entraîné la fermeture des voies d'accès à la ville de Deir el-Zor, causant des pénuries de denrées alimentaires et de carburant. Par ailleurs, les combats entre groupes d'opposition se sont intensifiés, et l'État islamique d'Iraq et du Cham a gagné du terrain dans l'est de la province, ce qui a amené environ 125 000 habitants à fuir vers Mayadine et les villages environnants.

8. De violents combats se sont également poursuivis à Edleb autour des principales lignes de front, et plusieurs villages tenus par l'opposition dans la partie rurale de la province à l'ouest ont essuyé des tirs d'artillerie et des frappes aériennes. Le 7 juin, l'hôpital régional Bab Al Hawa, situé dans le district de Harem, aurait été la cible de deux roquettes.

9. L'ONU n'est toujours pas en mesure de faire une évaluation étayée de la présence et de l'activité des combattants non syriens à l'échelle nationale. Le 25 mai, un citoyen des États-Unis d'Amérique a participé à un attentat-suicide à la bombe en République arabe syrienne. À la suite de cet incident, les États-Unis ont exprimé leur préoccupation face à l'afflux de combattants étrangers à destination et en provenance de la République arabe syrienne et ont souligné qu'ils s'employaient, de concert avec les principaux gouvernements partenaires, à mener une action de sensibilisation pour remédier à ce problème. Au cours de la période considérée, l'État islamique d'Iraq et du Cham a étendu ses activités au-delà des frontières syrienne et iraquienne, semble-t-il, grâce au renfort de plusieurs combattants étrangers. Les récents progrès de l'État islamique d'Iraq et du Cham en Iraq ne manqueront pas d'avoir des répercussions directes sur les provinces de l'est de la République arabe syrienne, notamment Deir el-Zor et Raqqa, et pourraient renforcer la présence de groupes extrémistes dans les régions syriennes contrôlées par cette organisation.

10. La mise en œuvre du communiqué de Genève n'a guère progressé au cours de la période considérée. Le 3 juin, le Gouvernement syrien a tenu une élection présidentielle, à laquelle aucun candidat de l'opposition n'a participé. L'élection s'est déroulée en dehors du cadre du processus de Genève.

B. Droits de l'homme

11. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué de recevoir des informations faisant état d'arrestations et de détentions arbitraires, de tortures et de mauvais traitements, auxquels se seraient livrés des membres des forces de sécurité syriennes, notamment les services de renseignement militaire, la sécurité politique, la sécurité d'État et le service de renseignement de l'armée de l'air. Selon certaines de ces informations, entre le 22 mai et le 2 juin, 11 détenus sont morts à la suite de tortures dans plusieurs centres de détention du Gouvernement à Hama, y compris au service de renseignement de l'armée de l'air et au centre de détention Deir Shmayel. Le Gouvernement n'a pas encore mis en place un mécanisme chargé d'enquêter sur les allégations de torture graves et crédibles, ce qui est d'autant plus préoccupant qu'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants seraient détenus dans tout le pays et que diverses sources font constamment état de tortures et de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants qui leur seraient infligés.

12. Le 22 mai, les forces armées syriennes ont pénétré dans la prison centrale d'Alep, brisant ainsi le siège imposé par plusieurs groupes d'opposition armés, notamment Ahrar el-Cham et le Front el-Nosra, depuis la mi-2013. Le Gouvernement a repris le contrôle de l'ensemble du complexe pénitentiaire. Au cours de la dernière semaine de mai, l'ensemble de la population carcérale, environ 2 500 détenus, aurait été transférée dans d'autres lieux de détention de fortune dans la ville, principalement à l'école Al-Wahda et à l'hôpital Ibn Khaldoun. Les informations obtenues par le Haut-Commissariat indiquent que les conditions de vie dans ces lieux de détention continuent d'être inhumaines.

13. Le 24 mai, 53 prisonniers politiques détenus par les autorités syriennes avant 2011 ont été transférés de la prison où ils se trouvaient. Au 9 juin, les familles des détenus n'avaient reçu aucune information concernant le lieu ou les conditions de détention de ces 53 hommes, ce qui fait craindre pour leur sécurité. Ont été également transférés de la prison environ 150 détenus qui avaient été arrêtés par les forces de sécurité en rapport avec les manifestations antigouvernementales depuis 2011. Un grand nombre de ces détenus n'auraient pas été présentés à un juge ni bénéficié de l'assistance d'avocats à aucun moment pendant leur détention. Le 4 juin, le Gouvernement a libéré de la prison centrale d'Alep environ 300 prisonniers qui avaient été arbitrairement détenus après avoir déjà purgé leur peine.

14. Le 9 juin, le Président Bashar Al-Assad a promulgué le décret 22 de 2014, qui accorde une amnistie générale pour les crimes commis avant cette date. D'après l'agence de presse syrienne, le décret stipule que certaines peines seront réduites, et notamment que les peines de mort seront commuées en peines d'emprisonnement à vie. Il dispose en outre que certaines peines seront remises, y compris toute la durée de la peine pour les prisonniers malades en phase terminale et les personnes âgées de plus de 70 ans. L'amnistie s'applique également aux étrangers qui sont entrés en République arabe syrienne « dans le but de se joindre à un groupe terroriste ou de

commettre un acte terroriste » s'ils se présentent au Gouvernement dans un délai d'un mois, ainsi qu'aux déserteurs de l'armée. Il ressort d'informations non vérifiées recueillies au niveau des provinces qu'au 15 juin, au moins 860 prisonniers ont été remis en liberté en vertu de cette amnistie.

15. Le 29 mai, au moins 15 civils, dont 7 femmes et 3 enfants, auraient été tués par des groupes d'opposition armés dans la ville de Teliliye (province de Hassaké). Le massacre s'est produit au cours de combats entre l'État islamique d'Iraq et du Cham et les Unités de protection de la population (Yekîneyên Parastina Gel, YPG) en vue du contrôle de la zone. Des dizaines de combattants des deux parties auraient également été tués. Des images publiées sur Internet montrent des corps de femmes et d'enfants alignés par terre après avoir, semble-t-il, reçu une balle, ce qui donne à penser qu'ils ont été massacrés. Selon des militants interrogés par le Haut-Commissariat, les 15 civils décédés étaient des déplacés qui avaient fui la violence qui régnait dans la ville d'Alep. L'État islamique d'Iraq et du Cham et les Unités de protection populaire (YPG) se sont mutuellement accusés d'avoir perpétré le massacre.

16. Le 21 mai, le Front el-Nosra aurait exécuté trois combattants de l'État islamique d'Iraq et du Cham capturés ce jour-là lors d'affrontements autour de Tewamiya dans la province de Deir el-Zor.

17. Des images et photographies publiées sur Internet semblent montrer Mohammad Mohammad, âgé de 26 ans, en train d'être décapité le 23 mai par des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Cham dans la ville de Shuyouk (province de Hassaké). D'après les militants qui le connaissaient, il n'était pas un combattant. Selon des informations obtenues par le Haut-Commissariat, il ferait partie d'un groupe de personnes, dont des femmes, qui ont été capturées le 23 mai à un poste de contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Cham dans les environs du village de Joub el-Faraj (province de Hassaké). Le Haut-Commissariat ne dispose d'aucune information sur le sort de personnes capturées.

18. Le 30 mai, alors qu'ils se rendaient à Aïn el-Arab (province d'Alep), plus de 200 civils, en majorité des lycéens, auraient été enlevés par des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Cham. Les lycéens venaient, semble-t-il, de la ville de Bab (province d'Alep), où ils avaient passé leurs examens. Le même jour, l'État islamique d'Iraq et du Cham a relâché environ 125 lycéennes. Au 9 juin, plus de 100 lycéens (des garçons) seraient toujours détenus par l'État islamique d'Iraq et du Cham.

19. Quatre vidéos diffusées sur Internet le 30 mai, semble-t-il par des groupes d'opposition armés, montrent 54 otages, tous des femmes et des enfants, qui seraient détenus à Edleb depuis qu'ils ont été capturés par des groupes d'opposition armés le 4 août 2013 au cours d'une attaque contre un village dans le nord de Lattaquié. Une quarantaine d'autres otages, capturés également pendant la même attaque, ont été libérés par des groupes armés les 7 et 8 mai. Selon des militants qui se trouvent dans le nord de Lattaquié, au moins 100 autres civils sont toujours portés disparus depuis l'attaque.

20. Au cours de la période considérée, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, le Haut-Commissariat et les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, notamment les titulaires de

mandat au titre des procédures spéciales, ont continué de se voir refuser l'accès en République arabe syrienne.

C. Accès humanitaire

21. La situation humanitaire en République arabe syrienne s'est encore dégradée. Selon les estimations les plus récentes, le nombre de personnes dans le besoin a atteint 10,8 millions, soit une augmentation de 17 % (ou 1,5 million de personnes), dont environ 6,4 millions de déplacés. Les prévisions actuelles de 3,5 millions de personnes résidant dans des zones d'accès difficile, voire impossible, pour les acteurs humanitaires ont également augmenté et pourraient atteindre 4,7 millions. Aux fins du présent rapport, tous les chiffres de référence sont fondés sur 3,5 millions de personnes, dont au moins 241 000 personnes qui vivent dans des zones assiégées par les forces gouvernementales ou les forces d'opposition.

22. Aucune amélioration n'a été enregistrée pour ce qui est d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin dans le pays, en particulier ceux qui se trouvent dans des régions difficiles d'accès. Les nouvelles procédures de scellage des camions introduites par le Gouvernement en avril, loin d'améliorer la situation, ont en fait contribué à réduire le nombre de personnes touchées par rapport à mai. Le Gouvernement a par la suite imposé d'autres conditions d'octroi d'autorisations, compromettant encore davantage l'accès aux personnes qui avaient désespérément besoin d'aide. Au 9 juin, seulement 12 % des 4,25 millions de personnes prévues au titre du plan d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été atteints contre 26 % à la même période en avril.

23. Si les livraisons de chlore dans les 14 provinces ont permis à 16,5 millions de personnes d'avoir accès à l'eau potable, l'entrée d'autres types d'aide humanitaire essentielle, notamment les denrées alimentaires, dans les zones difficiles d'accès n'a pas toujours été autorisée. En mai, le PAM a fourni une aide alimentaire à près de 3,3 millions de personnes dans l'ensemble des 14 provinces, mais de manière générale, au cours de la période considérée, l'aide n'est parvenue qu'à seulement 33 (soit 12,6 %) des 262 localités recensées comme étant difficiles d'accès ou assiégées. Il s'agissait notamment de l'aide alimentaire et nutritionnelle fournie par le PAM, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à 348 819 personnes (10 % de 3,5 millions) et d'articles non alimentaires fournis à 268 960 personnes (7,7 % de 3,5 millions).

24. Huit groupes d'opposition[1] ont signé une déclaration d'engagement dans laquelle ils se sont engagés à respecter et faire respecter les principes humanitaires fondamentaux, à se conformer au droit international humanitaire et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Six de ces groupes ont signé au cours de la période considérée.

---

[1] Ces groupes étaient les suivants : Armée des moudjahidin (7 juin); Conseil militaire d'Edleb (5 juin); 101[e] division d'infanterie (5 juin); Foursan el-Haqq (5 juin); Mouvement Hizmet (27 mai); Jabhat el-Assala wal-Tanmiya (21 mai); Front des révolutionnaires syriens (14 avril); et Parti de l'Union démocratique (23 avril).

Zones assiégées

25. Quelque 241 000 personnes continuent d'être assiégées : 196 000 par les forces gouvernementales à Moudamiyet el-Cham, dans la Ghouta orientale, à Daraya et à Yarmouk; 45 000 par les forces de l'opposition à Noubl et Zahra.

26. Au cours de la période considérée, l'aide des Nations Unies n'est parvenue qu'à deux localités assiégées, à savoir Yarmouk et Douma. Des produits alimentaires ont été fournis à 2 467 personnes (1 % de la population) et des articles non alimentaires à 17 204 personnes (7 % de la population) dans ces zones assiégées. L'UNICEF a également distribué une aide nutritionnelle à 3 600 bénéficiaires à Douma, sous la forme de tartinades enrichies et de cartons de biscuits à haute teneur énergétique.

27. Ghouta orientale : 150 000 personnes sont toujours assiégées dans la Ghouta orientale. Le 24 mai, un convoi à destination de Douma, transportant des quantités réduites d'articles de secours, a été approuvé. Des produits alimentaires et des articles non alimentaires ont été livrés à 2 000 personnes et des médicaments à 22 600 personnes. En outre, l'UNICEF a fourni une aide nutritionnelle à 3 600 bénéficiaires et une aide au titre de l'initiative « Eau, assainissement et hygiène pour tous » à 2 000 bénéficiaires. Les articles chirurgicaux destinés à 27 346 bénéficiaires n'ont pu être livrés et les médicaments essentiels destinés à 27 435 autres bénéficiaires ont été déclarés absents du convoi final. Sur le terrain, l'équipe a observé une nette détérioration de la situation humanitaire depuis sa dernière mission, le 29 mars, en particulier en ce qui concerne la santé, la nutrition et l'eau. Chaque jour, des centaines de civils se rassemblent aux points de contrôle gouvernementaux mais continuent d'être empêchés de quitter la zone.

28. Moudamiyet el-Cham : 20 000 personnes sont toujours assiégées à Moudamiyet el-Cham. Depuis le 1er janvier 2014, l'ONU a soumis au Gouvernement 12 demandes d'autorisation d'accès à Moudamiyet el-Cham pour les convois interinstitutions. Seulement quatre ont été approuvées, une a été refusée par écrit et toutes les autres sont restées sans suite. Malgré l'approbation de quatre convois interinstitutions, à ce jour, aucune des tentatives de livrer de l'aide humanitaire à l'intérieur de Moudamiyet el-Cham n'a abouti en raison du refus du Gouvernement de permettre aux convois de s'y rendre. Aucune aide n'est donc parvenue à cette localité depuis octobre 2012, à l'exception de vaccins contre la poliomyélite.

29. Yarmouk : 18 000 personnes sont toujours assiégées à Yarmouk. L'UNRWA a été autorisé à fournir, pendant neuf jours, 350 colis alimentaires – quantité suffisante pour 467 personnes pendant un mois – et 3 801 trousses d'hygiène à 15 204 des personnes pendant la période considérée. Les autorités syriennes continuent à refuser d'autoriser l'UNRWA à acheminer et distribuer des fournitures médicales à Yarmouk, à l'exception de petites quantités de sels de réhydratation par voie orale, de suppléments minéraux, de vitamines et de vaccins contre la poliomyélite.

30. Daraya : environ 8 000 personnes sont assiégées à Daraya par les forces progouvernementales depuis novembre 2012. Les négociations préliminaires en vue d'un accord de cessation des hostilités à Daraya sont en cours, mais d'importantes divergences de vues subsistent entre les parties. Daraya a connu, au cours du mois écoulé, une intensification des hostilités et du pilonnage, y compris l'utilisation

signalée de barils explosifs. La ville a reçu de l'aide pour la dernière fois en janvier 2013.

31. Noubl et Zahra : 45 000 personnes sont assiégées à Noubl et Zahra par les forces d'opposition. Comme suite au succès du convoi qui est parvenu aux deux villes le 8 mai, un plan d'acheminement de convois de deux mois a été approuvé par le Gouverneur d'Alep. Toutefois, l'approbation que le Gouverneur a donnée par écrit ne concernait que le premier mois.

Assistance transfrontalière

32. Aucune évolution n'a été enregistrée depuis que l'ONU a sollicité l'assentiment du Gouvernement syrien en mars 2014 pour utiliser d'autres postes frontière en vue de faciliter un meilleur accès à ceux qui en ont besoin dans les zones difficiles d'accès.

Libre passage des fournitures médicales, du personnel et du matériel

33. L'acheminement de médicaments et de fournitures médicales nécessaires d'urgence continue d'être entravé au cours de la période considérée, l'obstacle le plus important étant la décision prise par le Gouvernement syrien d'interdire systématiquement la livraison de fournitures de secours spécifiques. Du fait de cette politique, mais aussi de l'insécurité et d'autres obstacles bureaucratiques, seule une infime partie des fournitures nécessaires est livrée et celles-ci sont très irrégulièrement réparties entre les zones contrôlées par le Gouvernement et celles contrôlées par l'opposition, ces dernières n'ayant reçu que 25 % des quantités distribuées pendant les trois premiers mois de 2014.

34. Des médicaments et du matériel médical continuent d'être retirés des convois de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) destinés aux zones tenues par l'opposition. Dans certains cas, avant même que les listes de distribution pour les zones contrôlées par l'opposition ne soient soumises, l'OMS a été avertie par les autorités nationales ou locales que, si des articles injectables ou chirurgicaux étaient inclus, les plans ne seraient pas approuvés. Une fois que des plans ont été approuvés, les agents de la sécurité nationale procèdent à un contrôle supplémentaire des convois avant le départ et, à ce stade, d'autres médicaments approuvés par les autorités centrales sont également retirés. Récemment, lors d'un convoi interinstitutions à destination de Homs, par exemple, des médicaments (essentiellement des antibiotiques) ont été retirés du convoi qui se rendait dans la zone difficile d'accès de Rastan. Ainsi, 2 116 personnes qui devaient en bénéficier n'ont pu avoir les médicaments dont elles avaient besoin d'urgence. Un grand nombre de ces mêmes médicaments ont été autorisés à entrer dans les zones contrôlées par le Gouvernement le même jour.

35. L'organisation Médecins pour les droits de l'homme a indiqué que 29 membres du personnel médical ont été tués au cours du mois de mai, le plus grand nombre enregistré en un mois depuis le début du conflit, ce qui porte à 502 le nombre total de membres du personnel médical tués. Parmi les 29 membres du personnel médical tués, 27 l'ont été par des actions des forces gouvernementales et 2 par des groupes armés de l'opposition : 16 ont été tués par des tirs d'artillerie et les bombardements, 8 par la torture et 4 par balles, et 1 a été exécuté par l'État islamique d'Iraq et du Cham. L'organisation Médecins pour les droits de l'homme a également confirmé 153 attaques visant 127 établissements médicaux depuis le début de la guerre, dont

3 hôpitaux qui ont été touchés en avril 2014 par des barils explosifs (2 à Alep et 1 à Deraa).

36. Les résultats définitifs du cycle de vaccination contre la poliomyélite indiquent que plus de 2,8 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été touchés au cours de la campagne dans l'ensemble des 14 provinces syriennes. Les taux de couverture les plus faibles enregistrés, à Rif-Damas (86,4 %) et Deir el-Zor (75,4 %), s'expliquent par la détérioration de la situation dans ces provinces. Le taux de couverture générale était 97,4% de la population cible.

Procédures administratives

37. Les nouvelles procédures de scellage des camions appliquées par le Gouvernement ont permis d'améliorer la sécurité des cargaisons et d'empêcher les larcins aux postes de contrôle. Toutefois, des retards considérables ont été accusés pendant les deux premières semaines de mai lorsque le nouveau mécanisme se mettait en place. Le 29 mai, une lettre de facilitation réaménagée pour les programmes ordinaires a été convenue et distribuée par le Gouvernement. Les nouvelles procédures ne s'appliquent pas aux livraisons de fournitures médicales ni d'aide humanitaire aux zones contrôlées ou contestées par l'opposition, ces livraisons devant faire l'objet de négociations au cas par cas. À la mi-juin, des problèmes se posaient toujours aux postes de contrôle et les agents de sécurité chargés de contrôler la procédure de scellage n'étaient pas présents dans les entrepôts en plusieurs occasions (par exemple à Kisweh), bien que le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies ait soumis une liste actualisée de tous les entrepôts de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales.

38. Ces nouvelles procédures ont eu pour conséquence de réduire l'accès humanitaire en général, mais plus particulièrement dans le secteur de la santé, ce qui a entraîné d'importants retards dans la distribution des fournitures nécessaires pour intervenir en cas de poussées pour lesquelles une planification préalable n'est pas possible. Les précédentes procédures d'approbation, appliquées par l'intermédiaire du Ministère de la santé, ne sont plus acceptées aux postes de contrôle gouvernementaux, et les nouveaux critères régissant les lettres d'approbation supplémentaires, le scellage des camions et le contrôle par les services gouvernementaux ne sont pas appliqués de manière cohérente. Au début de juin, l'OMS a demandé au Gouvernement syrien d'exempter les articles de santé des nouvelles procédures appliquées à la fourniture de l'aide.

39. Le Ministère des affaires étrangères syrien a depuis fait part de son intention de mettre en place des procédures de contrôle supplémentaires pour les programmes ordinaires, notamment l'obligation que toutes les livraisons des Nations Unies soient approuvées dans le cadre d'un plan mensuel commun présenté par le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies. Le 29 mai, le Ministère a indiqué qu'une nouvelle lettre de facilitation serait nécessaire pour les formalités douanières. Le 13 juin, le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies a envoyé une note verbale, dans laquelle il a précisé qu'un plan commun ne serait pas possible, que le plan d'aide humanitaire pour la Syrie constitue le cadre de l'action humanitaire et que des lettres de facilitation supplémentaires au titre des fournitures importées en République arabe syrienne

entraîneraient des retards et une charge financière supplémentaire pour les organismes.

40. En outre, le Ministère des affaires sociales a informé les gouverneurs, avec effet immédiat, que dorénavant tous les convois ou missions à destination des zones contrôlées ou contestées par l'opposition devraient être approuvés par le Ministère des affaires étrangères, le Haut Comité des secours et le Bureau de la sécurité nationale. Auparavant, en application du plan d'aide humanitaire pour la République arabe syrienne, dans les zones où des centres d'aiguillage ont été approuvés, les gouverneurs bénéficiaient d'une délégation de pouvoirs pour coordonner et autoriser la fourniture de l'aide dans leur province respective, y compris au-delà des lignes de conflit. Le Haut Comité des secours et le Bureau de la sécurité nationale ne jouaient aucun rôle dans la délivrance des lettres de facilitation. Ces nouvelles restrictions, si elles étaient mises en œuvre, allongeraient encore davantage les procédures d'approbation.

41. Au 11 juin, 82 demandes de visas ou de renouvellement de visas présentées par l'ONU demeuraient en suspens, dont 40 s'inscrivant dans le délai de 15 jours ouvrables et 42 ayant dépassé ce délai. Aucun progrès n'a été enregistré pour ce qui est d'obtenir des visas pour les organisations non gouvernementales internationales, 13 demandes étant toujours en suspens.

42. Au cours de la période considérée, le Ministère des affaires étrangères a autorisé deux autres organisations non gouvernementales nationales à travailler en collaboration avec les organismes des Nations Unies et en a retiré une de la liste. Le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à collaborer directement avec les organismes des Nations Unies s'élève à présent à 85 et celles-ci comptent 142 antennes nationales.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

43. La détérioration des conditions de sécurité et les attaques visant directement des agents humanitaires se sont poursuivies au cours de la période considérée, en particulier le 24 mai, lorsqu'un entrepôt du Croissant-Rouge arabe syrien a été attaqué à Douma en présence de l'équipe des Nations Unies. Un chauffeur du Croissant-Rouge a été blessé et plusieurs civils ont été tués. Au cours de la période considérée, un bureau du projet relatif aux personnes ayant des besoins particuliers du Croissant-Rouge a essuyé des tirs d'artillerie, qui ont causé la mort d'un volontaire.

44. Un total de 29 membres du personnel de Nations Unies (27 agents de l'UNRWA et 2 du PNUD) sont actuellement détenus, dont 4 sont portés disparus.

Observations

45. Chaque mois, je rends compte au Conseil des milliers de personnes tuées, déplacées et traumatisées par les bombardements aériens, les attaques au mortier, les enlèvements et les exécutions, dont bon nombre ont lieu dans les zones densément peuplées. Même les enfants qui se rendent à des examens scolaires, sans doute le signe le plus émouvant d'espoir au milieu de cette guerre sans merci, ne sont pas à l'abri des actes de violence perpétrés sans discernement par les parties. Les arrestations arbitraires, la torture dans les lieux de détention et les attaques contre les hôpitaux et les travailleurs sanitaires se poursuivent et font partie de la vie

quotidienne de nombreux Syriens. Mais il ne devrait pas en être ainsi. Comme je l'ai déjà dit devant le Conseil, il existe des règles qui régissent la conduite de la guerre et ces règles sont chaque jour violées de façon flagrante.

46. Je suis particulièrement préoccupé par le fait que le Gouvernement de la République arabe syrienne, pays signataire de la Charte des Nations Unies, continue de larguer sans discernement des centaines de barils explosifs sur des hommes, des femmes et des enfants sans défense dans des quartiers habités. Je suis tout aussi préoccupé par le fait que les groupes d'opposition armés continuent sans relâche de recourir sans discernement aux tirs d'artillerie et de mortier contre des quartiers résidentiels. Ces actes constituent des violations flagrantes du droit international. Le fait de prendre délibérément pour cible des civils est un crime de guerre.

47. Les efforts visant à apporter de l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin se sont heurtés à des retards répétés et à de l'obstruction. L'insécurité persistante et l'absence d'accords entre les parties qui pourraient faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire ont contribué à ces retards, tout comme le refus du Gouvernement de la République arabe syrienne de lever les obstacles bureaucratiques imposés à l'action humanitaire. Loin d'améliorer l'accès, les nouvelles procédures mises en place il y a deux mois se sont traduites par de nouveaux retards et ont réduit encore davantage la portée des activités des partenaires de l'action humanitaire. Les mesures révisées que propose actuellement le Gouvernement ne feront que renforcer cette tendance. Je rappelle aux parties à ce conflit que l'obligation qui leur est faite de permettre et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire n'est pas négociable. C'est une exigence du Conseil de sécurité, du droit international humanitaire et de l'attachement le plus fondamental à la décence humaine partagée par des millions de personnes dans le monde entier. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires doivent avoir un accès rapide et sans entrave à tous les Syriens qui en ont besoin.

48. Il est inhumain et illégal que l'on continue régulièrement d'empêcher que les médicaments et les fournitures médicales soient acheminés dans les zones tenues par l'opposition, en violation flagrante du droit international humanitaire. Rien ne peut justifier les restrictions officielles que le Gouvernement a imposées au matériel chirurgical et aux produits injectables. Des milliers de civils sont ainsi arbitrairement privés de soins médicaux susceptibles de leur sauver la vie et dont ils ont besoin d'urgence. Le fait de priver des populations de produits humanitaires de base largement acceptés est une tactique délibérée de guerre qui vise à refuser de l'aide et des secours à ceux qui en ont le plus besoin.

49. Comme le Conseil l'a stipulé dans sa résolution 2139 (2014), les acteurs humanitaires doivent avoir la possibilité de parvenir à ceux qui en ont besoin par toutes les voies disponibles, à travers les lignes de conflit et à travers les frontières. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport (S/2014/365), l'ONU est disposée à mettre en place des dispositifs rapides, pragmatiques et pratiques aux points de passage d'importance cruciale pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, compte tenu de l'évaluation des besoins recensés et conformément aux obligations énoncées dans la résolution 2139 (2014). Ces dispositifs permettront aux convois des Nations Unies de franchir la frontière et d'entrer en République arabe syrienne – dans leurs propres véhicules, sans avoir besoin d'un permis ou d'un visa particulier – pour fournir les secours dont les populations ont besoin d'urgence.

50. S'il incombe aux parties au conflit de respecter les obligations que leur impose le droit international, les membres du Conseil de sécurité et d'autres États Membres influents peuvent et doivent faire davantage pour exiger qu'il soit mis fin à la violence, que soient levés les sièges et que l'aide humanitaire vitale atteigne toutes les régions du pays.

51. Dans mon rapport du 22 mai (S/2014/365), j'ai informé le Conseil que les exigences de la résolution 2139 (2014) n'étaient pas prises en compte, et que la résolution n'avait pas encore réussi à apporter véritablement des changements dans la vie de millions de personnes.

52. Je demande donc au Conseil, dans les termes les plus énergiques, d'honorer l'impératif humanitaire de sauver des vies et de satisfaire les besoins humanitaires urgents, où qu'ils se trouvent.

Annexe

1. Protection des civils[a]

Exemples d'attentats visant des installations civiles (écoles, hôpitaux, camps, lieux de culte)

Attentats visant des écoles survenus durant la période à l'examen

- Le 4 juin, un obus de mortier est tombé sur la faculté de génie mécanique et électrique de Damas. Il n'a été fait état d'aucune victime.
- Le 3 juin, 3 civils ont été tués et 25 auraient été blessés par trois obus de mortier qui sont tombés sur la ville de Deraa, dont l'un a atterri sur la faculté d'éducation.
- Le 29 mai, la presse locale a rapporté qu'une grenade avait explosé à l'école Zat al-Nitaqain, dans le quartier de Nassira, dans la ville d'Hassaké, causant des dégâts matériels. Il n'a été fait état d'aucune victime.
- Le 29 mai, l'État islamique d'Iraq et du Cham a enlevé environ 225 étudiants kurdes qui rentraient à Aïn el-Arab, ville contrôlée par l'opposition, après avoir terminé les examens du certificat préparatoire à l'université dans des zones de la ville d'Alep contrôlées par le Gouvernement. Selon les informations, 125 étudiantes ont été relâchées le même jour, tandis que 100 étudiants sont toujours détenus. Les étudiants ont été contraints d'entreprendre un voyage risqué entre deux zones pour se présenter aux examens, le Gouvernement ne les ayant pas autorisés à les passer à Aïn el-Arab.

Ampleur des incidences du conflit sur les services publics

- La République arabe syrienne se classe à l'avant dernier rang pour ce qui est du taux actuel de scolarisation, plus de la moitié des enfants en âge d'être scolarisés (51,8 %) ayant cessé de fréquenter l'école. Le taux d'abandon scolaire a dépassé 90 % dans les provinces d'Ar-Raqq et d'Alep et 68 % dans celle de Rif-Damas.
- Le conflit a continué de perturber les services de santé, témoin par exemple la cruelle pénurie de médicaments essentiels, de fournitures médicales et de personnel soignant, en particulier spécialisé dans les soins d'urgence. Les hôpitaux et les centres de soins ont été endommagés dans 12 des 14 gouvernorats de la République arabe syrienne, et se heurtent à des obstacles qui compromettent gravement leur capacité de fonctionner, notamment le manque de carburant et d'électricité. Parmi les 97 hôpitaux relevant du Ministère de la santé :
  - 47 % sont pleinement opérationnels, 30 % le sont partiellement et 28 % ne fonctionnent pas du tout;

[a] L'ONU dispose d'un mécanisme de surveillance distinct qui permet de communiquer régulièrement les informations concernant les six violations graves commises sur la personne d'enfants dans les situations de conflit armé, qui définit des normes de vérification et la périodicité des rapports à établir en vue de déterminer les tendances.

  – 71 % sont accessibles aux patients, 21 % ne sont pas accessibles et le statut de 7 % des hôpitaux est inconnu;

  – 62 % des ambulances ont été endommagées ou détruites.

- Le 8 juin, l'État islamique d'Iraq et du Cham a coupé l'approvisionnement en eau et en électricité à Deir el-Zor.
- Après une explosion survenue le 2 juin, qui a endommagé deux conduites d'eau, 1 million de personnes ne sont plus approvisionnées régulièrement en eau à la gare de Baghdad, à Achrafiyé, dans la vieille ville et dans les nouveaux quartiers de Siriane et dans la vieille ville d'Alep, dans le gouvernorat d'Alep. Le Croissant-Rouge arabe syrien négocie actuellement avec les groupes armés de l'opposition pour que ses équipes d'entretien puissent accéder au site. Il faudra trois semaines pour réparer les conduites d'eau.

Impact économique du conflit en République arabe syrienne[b]

- 75 % des Syriens sont démunis, plus de la moitié de la population vivant dans une extrême pauvreté. Environ 20 % des gens vivent dans une « pauvreté absolue », sans moyen de satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels pour survivre au quotidien. Selon les estimations, un tiers de la population d'Edleb et de Deir el-Zor vit en deçà du seuil de « pauvreté absolue », à l'instar d'un quart de la population d'Alep et de Deraa.
- Les pertes économiques résultant du conflit sont estimées à 143, 6 milliards de dollars des États-Unis, l'équivalent de 276 % du PIB de la République arabe syrienne en 2010. Selon les estimations, le PIB de la République arabe syrienne n'est que d'un tiers de ce qu'il aurait été sans le conflit.

2. Accès en toute sécurité et sans entrave aux populations en détresse

Zones difficiles d'accès

- Selon les dernières estimations, le nombre de personnes vivant dans des zones « difficiles d'accès » est passé de 3,5 à 4,7 millions[c].
- Une aide alimentaire a été apportée à 348 799 personnes au cours de la période considérée (318 105 personnes ont reçu une aide du PAM et 20 447 une aide de l'UNRWA). L'UNICEF a fourni des compléments nutritionnels à 10 247 personnes.

____

[b] Syria Centre for Policy Research, Syria Squandering Humanity : Socioeconomic Monitoring Report on Syria, rapport unique pour les troisième et quatrième trimestres (juillet-décembre 2013) (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et Programme des Nations Unies pour le développement, mai 2014).

[c] Les estimations les plus récentes indiquent que le nombre de personnes vivant dans les zones « difficiles d'accès » a augmenté, mais le rapport de suivi et d'information pour la période considérée s'est fondé sur le chiffre de 3,5 millions. Les organismes des Nations Unies se fonderont sur le chiffre de 4,7 millions aux fins du prochain rapport et des rapports sur les périodes ultérieures.

- Au cours de la période considérée, l'UNRWA a distribué une aide alimentaire à 20 467 personnes vivant dans des zones difficiles d'accès (20 000 personnes à Neirab et 467 à Yarmouk).
- Des articles non alimentaires ont été fournis à 268 960 personnes (7,7 % de 3,5 millions). Entre le 20 mai et le 11 juin, le HCR a procuré une assistance non alimentaire à 243 180 personnes dans des zones difficiles d'accès. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a distribué 5 000 trousses d'hygiène à 12 150 personnes dans des zones difficiles d'accès, et l'UNICEF a procuré des articles non alimentaires à 13 630 personnes dans le besoin.
- L'OMS a distribué des médicaments et des fournitures médicales à plus de 398 217 personnes dans le besoin vivant dans des zones difficiles d'accès ou assiégées.
- L'UNICEF a distribué des articles au titre de l'initiative « Eau, assainissement et hygiène pour tous » à 37 180 personnes et apporté une aide en matière d'éducation à 20 065 enfants dans des zones difficiles d'accès.
- Le FNUAP a distribué 11 844 trousses d'hygiène féminine et 6 500 trousses d'hygiène masculine, et l'OIM a distribué des trousses d'hygiène à 12 150 personnes dans des zones difficiles d'accès.

Convois interinstitutions

- Trois convois interinstitutions ont été organisés durant la période considérée :
  - Le 29 mai : 15 camions ont livré une aide alimentaire destinée à près de 30 000 personnes, des articles non alimentaires pour 10 000 personnes et des médicaments pour 15 000 personnes dans des entrepôts du Croissant-Rouge arabe syrien à Orem el-Koubra (campagne d'Alep). Les antennes du Croissant-Rouge arabe syrien ont ensuite distribué les articles à Orem el-Koubra, Afrin, Azaz et Tel Rifat;
  - Le 28 mai : 20 camions sont arrivés à Rastan (contrôlé par l'opposition) et 8 ont atteint Akrad Dayasina et Aïn el-Nasr (zones contrôlées par le Gouvernement) et ont livré des vivres et des articles non alimentaires à 60 500 personnes et des articles médicaux à 48 270 personnes. Certains articles médicaux destinés à Rastan, qui auraient permis d'aider 2 116 personnes supplémentaires, ont été retirés;
  - Le 24 mai : un convoi commun de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien à destination de Douma a livré des vivres et des articles non alimentaires à 2 000 personnes et des médicaments à 22 600 personnes. En raison de risques liés à la sécurité et au contrôle de la foule au point de distribution originellement prévu, les articles ont été déchargés et reconditionnés dans un entrepôt géré par le Croissant-Rouge arabe syrien à l'intérieur de la ville afin de garantir une distribution en bon ordre. Durant le déchargement du premier camion, deux obus de mortier sont tombés tout près de l'entrepôt du Croissant-Rouge. Peu après, l'entrepôt a de nouveau été touché par un obus, qui a tué plusieurs personnes et en a blessé huit autres, dont le conducteur d'un véhicule du Croissant-Rouge, blessé par l'explosion.

- Deux convois interinstitutions ont été demandés mais n'ont pas été organisés durant la période considérée :
  - Le 25 mai, un convoi interinstitutions à destination d'Adra Balad et d'Adra el-Oummaliyé (Rif-Damas) et acheminant des secours d'urgence, y compris des vivres, des produits non alimentaires, des articles d'hygiène et des médicaments pour 600 familles (300 à Adra Balad et 300 à Adra el-Oummaliyé) n'a pas été organisé en raison de problèmes de sécurité, suite notamment à l'attaque contre le convoi à Douma le 24 mai. Bien qu'à l'origine, prévue le 5 avril, la mission a été reportée au 25 mai, le Ministère des affaires étrangères ayant tardé à donner son autorisation;
  - Zone rurale dans l'ouest d'Hama : le Gouverneur d'Hama n'a fait aucune réponse à la demande présentée par le centre des Nations Unies à Homs le 22 avril ni à la lettre de rappel qui lui a été adressée le 15 mai pour demander l'autorisation d'effectuer une mission dans la zone rurale dans l'ouest d'Hama. Le centre des Nations Unies à Homs a organisé une mission à Hama le 28 mai pour se mettre en rapport avec le Gouverneur.

Zones assiégées

- 241 000 personnes au total se trouvent toujours dans des zones assiégées.
- Au cours de la période considérée, une aide alimentaire a été apportée à 2 467 personnes (1 %) vivant dans des zones assiégées et des articles non alimentaires ont été fournis à 17 204 personnes (7 %) dans ces zones.
- L'UNICEF a procuré une assistance nutritionnelle à 3 600 personnes à Douma, où l'OMS a livré des médicaments destinés à 22 600 personnes.
- L'UNRWA a livré 350 colis alimentaires et trousses d'hygiène à 15 204 personnes à Yarmouk. Les autorités ont continué de refuser de l'autoriser à distribuer des fournitures médicales, à l'exception de petites quantités de sels de réhydratation, de sels minéraux de complément, de vitamines et de vaccins contre la poliomyélite.

Assistance transfrontière

Turquie

- Selon la Société du Croissant-Rouge turc, les autres acteurs humanitaires ont acheminé une aide alimentaire d'une valeur d'environ 23 millions de dollars en moyenne par mois de Turquie en République arabe syrienne dans le cadre du dispositif de livraison au point zéro de la frontière géré par le Croissant-Rouge turc (hors circuits commerciaux ou autres).

Jordanie

- Le point de passage de Nassib à la frontière entre la Jordanie et la République arabe syrienne est resté ouvert aux convois transportant des articles de secours, même si l'insécurité continue d'empêcher l'acheminement direct des secours à travers les lignes de front de Soueida à la province de Deraa.

- Au cours de la période considérée, le HCR a présenté 38 demandes officielles d'importation d'articles de secours d'urgence, dont 37 ont été approuvées et 1 est pendante. En 2014, 461 camions du HCR ont ainsi été autorisés à entrer en République arabe syrienne depuis la Jordanie.
- L'UNICEF a importé du chlorhydrate de sodium et des trousses pour nouveau-né avec 29 camions qui sont entrés dans le pays depuis la Jordanie.

Liban

- Des secours ont continué d'être acheminés du Liban en République arabe syrienne via les points de franchissement de la frontière de Masnaa et Arida durant la période considérée.
- Le HCR a présenté 17 demandes d'autorisation de transport en passant par la frontière libanaise des articles de secours d'urgence, des médicaments et du matériel de télécommunication et de sécurité; 13 de ces demandes ont été approuvées et les 4 autres, concernant du matériel de télécommunication et de sécurité, restent pendantes.
- L'UNICEF a importé diverses cargaisons via le Liban, y compris des vaccins contre la poliomyélite, du matériel frigorifique et des fournitures médicales.
- On estime que l'aide acheminée du Liban en République arabe syrienne par d'autres acteurs humanitaires via d'autres circuits est relativement limitée. Les articles en provenance du Liban sont généralement moins volumineux (médicaments, matériel de télécommunication et de sécurité) et ne nécessitent pas l'utilisation de camions; ils sont importés dans le pays par des services de messagerie.

Iraq

- L'ONU a demandé l'autorisation d'utiliser le point de passage de Yaroubiyé à la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne pour pouvoir importer des articles de secours. L'autorisation d'acheminer des produits via ce point de passage a été initialement donnée en novembre 2013 mais reste conditionnée à la reprise du contrôle par le Gouvernement syrien du point de passage actuellement aux mains du Parti de l'Union démocratique.

Sécurité du personnel humanitaire

- Le 12 juin, cinq obus de mortier sont tombés à proximité du bureau régional de l'UNRWA à Alep. Il n'a été fait état d'aucune victime parmi le personnel ni d'aucun dégât matériel.
- Le 6 juin, le Croissant-Rouge arabe syrien a fait état du décès d'un volontaire à la suite du bombardement d'un bureau de projet à Rastan.
- Le 4 juin, un membre du personnel recruté sur le plan national a fait état de dommages matériels mineurs causés par un tir de mortier à Abou Roumana (quartier de Damas).
- Le 3 juin, plusieurs tirs de mortier aux alentours de la ville de Damas ont causé des dommages mineurs en touchant les maisons où logeaient des

membres du personnel recrutés sur le plan national dans le quartier d'el-Malikiyé et dans la rue du Pakistan.

- Le 27 mai, un convoi organisé conjointement par la mission d'établissement des faits, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Département de la sûreté et de la sécurité a été touché par l'explosion d'un engin improvisé sur la route qui mène à Kafr Zita, près de la ville de Taybet el-Imam (gouvernorat d'Hama). Le conducteur du véhicule a été légèrement blessé. Un deuxième véhicule a essuyé des tirs d'armes légères qui ont causé des dommages mineurs.
- Le 25 mai, quelques balles perdues ont atteint le voisinage du bureau du HCR à Kafr Soussé, et certaines ont touché l'intérieur du bâtiment. Il n'a été fait état d'aucune victime.
- Le 24 mai, un entrepôt géré par le Croissant-Rouge arabe syrien à Douma a été pris pour cible alors que l'équipe des Nations Unies était présente dans la ville; plusieurs personnes ont été tuées et un chauffeur du Croissant-Rouge a été blessé.
- Le 22 mai, un fonctionnaire de l'UNRWA a été légèrement blessé lors d'un bombardement qui a visé Khan Dannoun.
- 28 membres du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national sont toujours en détention ou portés disparus (27 membres du personnel de l'UNRWA sont détenus ou portés disparus et 1 membre du personnel du PNUD est détenu).
- Le personnel humanitaire syrien est resté exposé à toutes sortes de risques – exécutions sommaires, enlèvements, arrestations, actes de violence et harcèlement notamment. Outre le volontaire qui a été tué au cours de la période considérée, le Croissant-Rouge arabe syrien a confirmé la mort de deux autres volontaires lors d'incidents survenus en avril. Le nombre total d'agents humanitaires tués depuis mars 2011 s'élève à 59, ce chiffre incluant 14 fonctionnaires de l'ONU, 37 membres du personnel et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 volontaires et membres du personnel de la Société du Croissant-Rouge palestinien et 1 membre du personnel d'une organisation non gouvernementale internationale.

Déclaration d'engagement sur le respect du droit international humanitaire et la facilitation de l'aide humanitaire

- Huit groupes armés d'opposition ont signé la Déclaration d'engagement, affirmant les principales responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et des engagements qu'ils ont pris de répondre aux besoins des civils sur la seule base de la nécessité. Six des huit groupes ont signé la Déclaration durant la période considérée :
  - Armée des moudjahidin (7 juin)
  - Conseil militaire d'Edleb (5 juin)
  - 101e division d'infanterie (5 juin)
  - Fursan al-Haqq (Edleb) (5 juin)

- o Mouvement Hizm (27 mai)
- o Jabhat al-Asali wa al-Tanmiya (21 mai)
- o Front des révolutionnaires syriens (14 avril)
- o Parti de l'union démocratique (23 avril)

3. Libre passage du personnel médical et des fournitures

Attentats contre des installations médicales

- Le 7 juin, l'hôpital Bab al Hawa, à Harem (province d'Edleb) a été la cible de deux roquettes. Il n'a pas été fait état de victimes ou de dégâts.
- Le 4 juin, un obus de mortier est tombé à proximité de l'hôpital Badie Amouda, dans le quartier d'Abou Roumana, à Damas. Il n'a pas été fait état de victimes ou de dégâts.

Retrait des médicaments et fournitures médicales des convois

- Durant la période considérée, des médicaments et du matériel médical destinés à quelque 57 000 personnes vivant dans des zones difficiles d'accès ont été retirés des convois de l'OMS, faute d'autorisation ou parce qu'ils ont été retirés des convois ou détournés. Il s'agissait :
  - o D'articles chirurgicaux destinés à 27 346 personnes et de médicaments essentiels destinés à 27 435 personnes à Douma, le 24 mai.
  - o De médicaments destinés à 2 116 personnes à Rastan (province d'Homs). Beaucoup de ces médicaments ont pu être livrés le même jour à Akradisneh et Aïn el-Nasr, zones sous contrôle du Gouvernement.

Campagne de vaccination contre la poliomyélite

- Au 9 juin 2014, 36 cas confirmés de poliomyélite avaient été signalés.
- Les résultats définitifs de la sixième campagne de vaccination (4-8 mai) indiquent que plus de 2,8 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans ont été vaccinés dans l'ensemble des 14 gouvernorats. Le taux de couverture le plus faible, enregistré dans les provinces de Rif-Damas (86,4 %) et Deir el-Zor (75,4 %), tient à la détérioration des conditions de sécurité dans ces gouvernorats. La couverture totale atteint 97,4 %. La prochaine campagne de vaccination, qui a commencé le 15 juin et s'achèvera le 19 juin, vise 2,9 millions d'enfants; les résultats devraient être disponibles au cours de la prochaine période d'examen.

Campagne de vaccination contre la rougeole

- Au cours de la période considérée, le Ministère de la santé a confirmé l'existence d'une épidémie de rougeole en République arabe syrienne, avec 160 cas enregistrés dans huit gouvernorats (Deir el-Zor, Raqqa, Lattaquié, Homs, Edleb, Alep, Hama et Hassaké). Au total, plus de 2 000 cas présumés de rougeole ont été signalés au cours du premier semestre de 2014, soit deux fois plus que le nombre de cas signalés pour l'année 2013 tout entière.

- Une campagne de vaccination menée par le Ministère de la santé aura lieu du 15 au 26 juin, l'objectif étant de vacciner entre 700 000 et 1 million d'enfants âgés de 6 mois à 10 ans. Sont visés les districts à haut risque d'Alep, Edleb, Raqqa, Deir el-Zor, Hassaké, Rif-Damas, Homs et Lattaquié. L'UNICEF a importé plus de 1,3 million de doses de vaccin contre la rougeole le 29 mai et a livré au Ministère de la santé 6,5 millions de doses de vitamine A destinées à être utilisées durant la campagne de vaccination.

4. Obstacles administratifs

Procédures d'autorisation concernant les convois

- Le 27 avril, le Gouvernement a fait part d'une nouvelle procédure relative aux camions non accompagnés, en vertu de laquelle les camions sont « scellés » dans les entrepôts et ne sont pas fouillés aux points de contrôle. Cette nouvelle mesure a permis d'améliorer la sécurité des cargaisons, mais le manque de clarté de la part des forces de sécurité a entraîné d'importants retards tout au long des mois de mai et juin.

- Le 22 mai, le Ministère des affaires étrangères a émis de nouvelles instructions aux termes desquelles chaque organisation doit adresser au gouverneur du gouvernorat où se trouve l'entrepôt une autre lettre de recommandation pour chaque camion.

- Le 29 mai, une nouvelle procédure d'importation des biens a été publiée, qui met en place les mesures relatives aux lettres de recommandation et à la procédure de scellé des camions, ainsi qu'à l'obtention de l'autorisation des gouverneurs locaux et aux plans hebdomadaires d'importation et de chargement.

- Le 9 juin, le Ministère des affaires sociales a informé les gouverneurs que l'envoi de tous convois ou missions à destination de zones « sensibles » (au passage entre différentes zones) est désormais soumis à son approbation et à celle du Haut Comité de secours et du Bureau de la sécurité nationale. Les gouverneurs étaient auparavant habilités à autoriser et à coordonner l'acheminement de l'aide dans leurs gouvernorats, y compris de part et d'autre des lignes de conflit, dans les zones où les centres sont autorisés. Le Ministère des affaires sociales a en outre fait part de son intention d'exiger de l'ONU qu'elle lui communique pour examen des plans mensuels de mise en œuvre détaillés.

Procédures d'autorisation concernant le matériel de télécommunication

- Bien que la procédure d'autorisation d'importer et d'utiliser du matériel de télécommunication reste longue, le HCR a obtenu l'accord du Ministère des affaires étrangères pour tous les articles demandés, y compris des radios VHF, des systèmes de communication VSAT pour Qamichli et du matériel informatique. La seule exception concerne les téléphones satellitaires portables Thuraya. Le HCR a soumis les pièces justificatives requises afin d'obtenir les licences pour les téléphones Thuraya, y compris la liste des membres du personnel qui les utiliseront, mais n'a toujours pas reçu l'approbation définitive.

Interlocuteurs habilités

- Gouvernement syrien : le Groupe de travail conjoint Nations Unies-Gouvernement syrien établi à la suite de l'adoption de la résolution 2139 (2014) compte parmi ses membres un coordonnateur chargé des questions de sécurité. Des réunions ont lieu quasi quotidiennement entre le Ministère des affaires étrangères et le Coordonnateur des opérations humanitaires. Un coordonnateur chargé des questions de sécurité fait partie du Groupe de travail.

- Opposition : le caractère fragmenté de l'opposition permet difficilement d'avoir un interlocuteur clairement défini pour les groupes d'opposition armés. L'accès se négocie localement au cas par cas. Les interlocuteurs varient selon les localités auxquelles l'accès est négocié.

Visas

- La nouvelle politique relative aux visas mise en œuvre le 4 mars par le Gouvernement syrien a continué d'être appliquée. Au 11 juin, un total de 82 demandes de nouveaux visas ou de renouvellement de visas restaient pendantes (40 dans le délai prévu de 15 jours ouvrables et 42 au-delà de ce délai). Aucun progrès n'a été fait quant à l'obtention de visas pour le personnel des organisations non gouvernementales internationales, 13 demandes restant pendantes à cet égard.

Centres et présence humanitaires

- Le HCR a ouvert un bureau au centre de Qamichli.

- Le centre d'Alep est toujours opérationnel et fonctionne grâce à du personnel recruté aux niveaux international et national.

- Le Gouvernement a approuvé la désignation de Soueida comme centre; il n'a pas encore donné son accord pour l'ouverture d'un centre à Deraa.

- L'UNICEF a ouvert un entrepôt dans le gouvernorat de Lattaquié durant la dernière semaine de mai. L'emplacement stratégique de cet entrepôt facilitera la distribution des fournitures aux gouvernorats desservis par les centres de Tartous, Homs et Alep.

Organisations non gouvernementales internationales partenaires

- Aucune nouvelle organisation non gouvernementale internationale n'a demandé à mener des activités en République arabe syrienne au cours de la période considérée.

- Le nombre d'organisations non gouvernementales internationales autorisées à travailler dans le pays continue de s'établir à 16.

- Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas autorisées à travailler directement avec les organisations non gouvernementales nationales ni à accompagner les convois des Nations Unies sur le terrain.

- Aucun progrès n'a été enregistré quant à la révision du modèle de mémorandum d'accord normalisé entre les organisations non

gouvernementales internationales et le Croissant-Rouge arabe syrien et les ministères de tutelle.

Organisations non gouvernementales nationales partenaires

- Le nombre total d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à agir en partenariat direct avec des organismes des Nations Unies est passé à 85; ces organisations non gouvernementales nationales opèrent à partir de 142 antennes nationales.
- Au cours de la période considérée, deux nouvelles organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées par le Ministère des affaires étrangères à agir en partenariat avec des organismes des Nations Unies, l'une à Damas et l'autre dans le gouvernorat d'Homs.
- Une organisation non gouvernementale nationale à Tartous a été exclue de l'action humanitaire avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales.

5. Financement

- Un financement de 381,1 millions de dollars en faveur de la République arabe syrienne a été enregistré, dont 208,6 millions de dollars destinés aux activités à l'intérieur du pays et 172,5 millions de dollars à l'aide aux réfugiés syriens dans les pays voisins.
- Sur le montant total du financement destiné à la République arabe syrienne au cours de la période considérée, 20 % (42,4 millions de dollars) étaient destinés à des activités relevant du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. Pour les pays voisins, 94 % (162,2 millions de dollars) du montant total étaient destinés à des activités du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens.
- Au 17 juin, le montant du financement reçu au titre du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie et du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens s'établissait à 29 % (1,59 milliard de dollars reçu sur 6,5 milliards de dollars demandés); le Plan d'aide était financé à 26 % et le Plan de gestion à 31 %.

6. Aperçu de l'action humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies

Aide alimentaire

- En mai 2014, le PAM a distribué des vivres à près de 3,3 millions de personnes dans l'ensemble des 14 gouvernorats de la République arabe syrienne. Les convois interinstitutions à destination des zones rurales d'Homs (Rastan et Akrad Dayasina), de Douma (Rif-Damas) et d'Alep ont facilité la distribution de rations alimentaires à 88 750 personnes. Une baisse de 14 % a toutefois été enregistrée en mai par rapport à avril, où 3,8 millions de personnes ont bénéficié de la distribution de vivres. Les livraisons de vivres ont été considérablement retardées en mai en raison de l'insécurité constante et à

cause aussi des nouvelles procédures mises en place par le Gouvernement. Ainsi, à Raqqa et Deir el-Zor, le plan de distribution n'a pu être exécuté qu'à 30 % et 8 %, respectivement, au mois de mai, en raison de l'insécurité constante. À Raqqa, cependant, l'accès a été amélioré par rapport au mois d'avril, où l'aide n'avait pas du tout été acheminée jusqu'au gouvernorat.

- En juin, la mise en place du nouveau système de facilitation des transports n'étant pas achevée, la distribution des vivres s'est poursuivie plus lentement. Au 15 juin, 25 % seulement du plan de distribution du PAM était achevé, soit une baisse de 10 % par rapport à la même période en avril.

Articles essentiels et abris

- Le HCR a distribué plus de 8,1 millions d'articles essentiels à plus de 2,2 millions de personnes dans 13 des 14 gouvernorats depuis le début 2014.
- Le HCR a rénové les abris privés de 20 983 personnes dans les gouvernorats de Homs, Rif-Damas et Alep. Il a en outre achevé la remise en état d'abris collectifs dans six gouvernorats, ce dont ont bénéficié 7 780 personnes.

Santé

- L'OMS a livré des antibiotiques et du matériel médical, notamment six appareils d'épuration de l'eau, destinés à 286 817 personnes vivant dans la zone difficile d'accès de Deir el-Zor.
- L'OMS a apporté son appui au Croissant-Rouge arabe syrien et aux autorités sanitaires locales en livrant des fournitures médicales destinées à 138 145 personnes à Alep et des fournitures médicales et des médicaments pour plus de 22 600 personnes dans les zones assiégées de Douma.
- L'OMS a distribué des stocks de sérum intraveineux aux centres sanitaires des gouvernorats d'Alep, Hama, Homs, Lattaquié, Soueida et Tartous, destinés à 76 401 personnes; des médicaments et des fournitures médicales destinés à 48 270 personnes à Rastan, Akra Dayasina et Aïn el-Nasr (gouvernorat d'Homs); et des stocks de sérum intraveineux destinés à 76 401 personnes aux centres sanitaires des gouvernorats d'Alep, Hama, Homs, Lattaquié, Soueida et Tartous.
- Le FNUAP a prêté son concours à 28 dispensaires itinérants, 27 dispensaires fixes et 13 postes de secours gérés par ses partenaires dans les gouvernorats de Damas, Rif-Damas, Homs, Alep, Deir el-Zor, Raqqa et Hama afin de dispenser des services vitaux de santé procréative à 71 032 femmes et hommes.

Nutrition

- L'UNICEF a distribué des biscuits énergétiques et des compléments alimentaires *plumpy doz* pour soigner 3 000 enfants souffrant de malnutrition modérée à Rastan (Homs) et 3 600 enfants à Douma.
- Une enquête rapide sur la nutrition des enfants touchés par le conflit a été menée dans l'ensemble des 14 gouvernorats concernés, à l'exception de Raqqa et Hassaké. Le Ministère de la santé a reçu les données de la plupart des sites visés par l'enquête, y compris dans des zones difficiles d'accès, comme Kissoué et Qoussaya (Rif-Damas) et Souleimaniyé (Alep). Les résultats

préliminaires devraient être connus au cours de la prochaine période d'examen.

Eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH)

- Les interventions de l'UNICEF ont permis à quelque 16,5 millions de personnes d'accéder à l'eau dans l'ensemble des 14 gouvernorats grâce à la distribution de chlorine; 43 % de ces personnes (6,6 millions) vivent dans des zones non contrôlées par le Gouvernement.
- Dans le cadre de l'initiative WASH, l'UNICEF a apporté un appui 20 680 personnes à Hassaké et à 16 500 personnes dans le gouvernorat d'Edleb, y compris dans les zones difficiles d'accès.
- Le FNUAP a distribué 11 884 trousses d'hygiène féminine et 6 500 trousses d'hygiène masculine.

Éducation

- L'UNICEF, de concert avec la Direction de l'éducation, a distribué 11 905 cartables à Hassaké et 8 071 à Qamichli, toutes deux situées dans des zones difficiles d'accès, ce dont ont bénéficié 19 976 enfants.
- À Waer, trois classes en préfabriqué ont été livrées à une école de la région. À ce jour, 15 classes en préfabriqué ont été construites dans des écoles de Waer, assurant une protection à 1 200 enfants.
- Au cours de la période considérée, l'UNICEF, par l'intermédiaire de son partenaire Action contre la Faim (ACF), a mené à bien des activités simples de rénovation et de sensibilisation à l'hygiène dans 14 écoles de la ville d'Hassaké, dont ont bénéficié 11 833 enfants.

Réfugiés de Palestine

- L'UNRWA a fourni des vivres à 19 500 personnes, une aide financière en espèces à 58 551 personnes, offert des consultations de santé à 77 357 personnes et accordé 422 microcrédits.
- L'UNRWA a participé à la campagne menée par l'OMS pour vacciner ou revacciner tous les enfants contre la poliomyélite en République arabe syrienne, qui a couvert 65 % des réfugiés de Palestine à risque. Le taux de vaccination contre la poliomyélite était déjà élevé (99 %) parmi les réfugiés de Palestine.

Agriculture

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a apporté un soutien agricole à 18 081 personnes (2 583 foyers). Des aliments pour animaux ont été distribués à 14 399 personnes (2 057 foyers) dans les gouvernorats de Rif-Damas, Edleb et Hama et des kits poulaillers à 3 682 personnes (562 foyers) dans le gouvernorat de Rif-Damas.
- La FAO et le Croissant-Rouge arabe syrien ont arrêté les dispositions relatives au transport et à la distribution dans le gouvernorat de Raqqa des semences qui seront stockées avant d'être plantées à la prochaine saison.

Protection et services communautaires

- Le HCR a continué d'offrir des services communautaires et une protection par l'intermédiaire de son personnel sur sept sites principaux et avec le concours de 11 centres communautaires, ainsi qu'en partenariat avec des organisations non gouvernementales internationales et locales, et l'aide de plus de 200 volontaires. Le 21 mai, le Gouverneur d'Homs a accordé au HCR l'accès au centre d'Andalos, pour la première fois depuis avril. Ce centre accueille 350 personnes, dont la majorité ont été évacuées de la ville d'Homs.
- Le HCR a récemment lancé à Tartous un programme d'aide juridique destiné aux déplacés, en coopération avec la Société syrienne pour le développement social et le Conseil danois pour les réfugiés.
- L'UNICEF a dispensé à 12 385 enfants des services de soutien psychologique essentiels, par l'intermédiaire de ses partenaires dans les gouvernorats de Hama, Quneitra, Alep, Tartous, Homs, Lattaquié et Damas. Ce chiffre inclut 1 437 enfants à Waer, zone difficile d'accès du gouvernorat d'Homs, qui ont reçu une aide grâce à une nouvelle organisation non gouvernementale locale partenaire de l'UNICEF.
- Le HCR fournit une assistance à environ 35 000 réfugiés enregistrés en République arabe syrienne, dont la majorité vient d'Iraq.